ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune d'Anet

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune d'Anet a sollicité une aide financière **en fonctionnement pour expérimenter un dispositif de sous-location de salles à destination des professionnels de santé**.

La commune d'Anet a constaté que des professionnels de santé médicaux et paramédicaux sont à la recherche de lieux d'exercice sur des créneaux ponctuels, mais ne souhaitent pas s'engager sur une location longue durée. Dans le but de développer l'offre de soins sur le territoire et avec le soutien de professionnels de santé déjà implantés, le conseil municipal du 6 novembre 2025 a décidé de louer le rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à Eure-et-Loir Habitat afin de sous-louer ces locaux à des professionnels de santé. La commune souhaite expérimenter des modalités de location originales sous forme de salles à la demande réservables à la demi-journée et à des prix attractifs. Le projet étant à ses prémices, la municipalité anticipe que les recettes de location ne couvriront pas le montant des dépenses associées.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	9 425 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	11 335 €	Correction afin de ne pas dépasser l'autofinancement
Fonds de concours communautaire proposé	4 712 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	4 713 €	50 %

La commune d'Anet sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 11 335 €.

Conformément au cadre réglementaire, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». Ainsi, la proposition de fonds de concours est ajustée à 4 712 €, représentant 50% du financement.

La dépense présentée par la commune d'Anet s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de Bû

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de Bû a sollicité une aide financière pour **en fonctionnement pour la gestion du centre de santé occupé par l'association Médecins Solidaires**.

La commune de Bû porte la gestion d'un centre de santé accueillant le dispositif Médecins Solidaires. Ce projet, qui est opérationnel depuis juillet 2025, fonctionne à l'aide d'un réseau de professionnels de santé volontaires pour se relayer une semaine sur le cabinet. Depuis son ouverture, de nombreux patients ont choisi ce centre comme médecin traitant.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	7 000 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	7 425 €	Correction afin de ne pas dépasser l'autofinancement
Fonds de concours communautaire proposé	3 500 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	3 500 €	50 %

La commune de Bû sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 7 425 €.

Conformément au cadre réglementaire, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». Ainsi, la proposition de fonds de concours est ajustée à 3 500 €, représentant 50% du financement.

La dépense présentée par la commune de Bû s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune d'Ezy-sur-Eure

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune d'Ezy-sur-Eure a sollicité une aide financière **en fonctionnement pour la gestion de sa maison de santé**.

La commune d'Ezy-sur-Eure porte la construction d'une maison de santé qui devrait ouvrir ses portes en juin 2026. Ce nouveau bâtiment va permettre d'accueillir des professionnels de santé actuellement installés par la commune dans un centre de santé temporaire, et de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé. Un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) a été animé afin de favoriser l'attractivité de la maison de santé et coordonner les soins entre les professionnels de santé du territoire. A son ouverture, la maison de santé sera composée de quatorze professionnels de santé, sur une capacité de vingt lorsque l'ensemble des cabinets seront occupés.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	20 545 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	15 000 €	Correction afin de ne pas dépasser l'autofinancement
Fonds de concours communautaire proposé	10 272 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	10 273 €	50 %

La commune d'Ezy-sur-Eure sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 15 000 €.

Conformément au cadre réglementaire, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». Ainsi, la proposition de fonds de concours est ajustée à 10 272 €, représentant 50% du financement.

La dépense présentée par la commune d'Ezy-sur-Eure s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de La Madeleine-de-Nonancourt

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de La Madeleine-de-Nonancourt a sollicité une aide financière **en fonctionnement pour la gestion de sa maison de santé**.

La commune de La Madeleine-de-Nonancourt finance l'immobilier et les frais de fonctionnement d'une maison de santé comptant actuellement 19 professionnels de santé. La patientèle de ce lieu provient de nombreuses communes voisines et du sud de l'Eure. Afin de proposer des loyers et charges modérées et attractives pour les professionnels de santé, la commune souhaite prendre davantage de coût en charge.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	25 000 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	24 400 €	Correction afin de ne pas dépasser l'autofinancement
Fonds de concours communautaire proposé	12 500 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	12 500 €	50 %

La commune de La Madeleine-de-Nonancourt sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 24 400 €.

Conformément au cadre réglementaire, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». Ainsi, la proposition de fonds de concours est ajustée à 12 50 0€, représentant 50% du financement.

La dépense présentée par la commune de La Madeleine-de-Nonancourt s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de Nonancourt

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de Nonancourt a sollicité une aide financière **en fonctionnement pour la gestion d'une cabine de téléconsultation**.

La commune de Nonancourt souhaite proposer à la population d'accéder rapidement à des consultations médicales, en complément ou en l'absence de médecin traitant. En effet, la commune ne dispose d'aucun médecin sur son territoire, et a pour projet de créer un espace de téléconsultation médicale au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie. Cet emplacement aurait plusieurs avantages, notamment en termes d'accessibilité, et de proximité avec le personnel communal présent sur place.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	3 000 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	1 500 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	1 500 €	50 %

La commune de Nonancourt sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 1 500 €.

La dépense présentée par la commune de Nonancourt s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de Nonancourt

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de Nonancourt a sollicité une aide financière **en investissement pour l'aménagement d'un local dédié à la téléconsultation dans la mairie**.

La commune de Nonancourt souhaite proposer à la population d'accéder rapidement à des consultations médicales, en complément ou en l'absence de médecin traitant. En effet, la commune ne dispose d'aucun médecin sur son territoire, et a pour projet de créer un espace de téléconsultation médicale au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie. Cet emplacement aurait plusieurs avantages, notamment en termes d'accessibilité, et de proximité avec le personnel communal présent sur place.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	12 000 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	6 000 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	6 000 €	50 %

La commune de Nonancourt sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 6 000 €.

La dépense présentée par la commune de Nonancourt s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de Saint-Georges-Motel

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de Saint-Georges-Motel a sollicité une aide financière **en investissement pour l'installation de la Box Médicale**.

La commune de Saint-Georges-Motel porte l'expérimentation de la Box Médicale afin de renforcer l'offre de soins de proximité. Cette cabine de téléconsultation inaugurée en avril 2025 met en lien les patients avec des médecins et spécialistes, souvent retraités et situés dans les 150 kilomètres à la ronde. Le cabinet médical connecté et autonome est disponible sans restriction d'accès aux habitants des communes du territoire, via une prise de rendez-vous sur internet ou par appel téléphonique.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	28 305.00 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	14 152.50 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	14 152.50 €	50 %

La commune de Saint-Georges-Motel sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 14 152.50 €.

La dépense présentée par la commune de Saint-Georges Motel s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de Saint-Georges-Motel

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de Saint-Georges-Motel a sollicité une aide financière **en fonctionnement pour la gestion de la Box Médicale**.

La commune de Saint-Georges-Motel porte l'expérimentation de la Box Médicale afin de renforcer l'offre de soins de proximité. Cette cabine de téléconsultation inaugurée en avril 2025 met en lien les patients avec des médecins et spécialistes, souvent retraités et situés dans les 150 kilomètres à la ronde. Le cabinet médical connecté et autonome est disponible sans restriction d'accès aux habitants des communes du territoire, via une prise de rendez-vous sur internet ou par appel téléphonique.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	2 724 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	1 362 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	1 362 €	50 %

La commune de Saint-Georges-Motel sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 1 362 €.

La dépense présentée par la commune de Saint-Georges Motel s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de Tremblay-les-Villages

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de Tremblay-les-Villages a sollicité une aide financière **en investissement pour la rénovation d'un studio destiné aux étudiants en santé**.

La commune de Tremblay-les-Villages a fait l'acquisition d'un studio et souhaite le rénover pour pouvoir accueillir des stagiaires et internes en santé. Cette solution permettrait de lever un frein de mobilité pour les étudiants en santé, et à long terme pourrait encourager l'installation de professionnels de santé sur le territoire. En effet, la période d'internat est décisive pour le choix d'installation des futurs professionnels de santé.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	28 859.64 €	
Subventions	8 000.00 €	27.73 %
Fonds de concours communautaire sollicité	8 658.00 €	30 %
Auto-financement à la charge de la commune	12 201.64 €	42.27 %

La commune de Tremblay-les-Villages sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 8 658 €.

La dépense présentée par la commune de Tremblay-les-Villages s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de Tremblay-les-Villages

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de Tremblay-les-Villages a sollicité une aide financière **en fonctionnement pour la gestion de sa maison de santé**.

La maison de santé de Tremblay-les-Villages, ouverte en 2021, était initialement gérée par une SCM regroupant les professionnels de santé. A la demande des professionnels de santé, la commune a repris, à partir du 1er janvier 2025, la gestion de la totalité de la maison de santé. L'équipement compte neuf cabinets médicaux et a été complété par un local annexe de quatre cabinets.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	MONTANT PREVISIONNEL	REPARTITION
Montant prévisionnel éligible du projet	13 000 €	
Subventions	-	
Fonds de concours communautaire sollicité	20 000 €	Correction afin de ne pas dépasser l'autofinancement
Fonds de concours communautaire proposé	6 500 €	50 %
Auto-financement à la charge de la commune	6 500 €	50 %

La commune de Tremblay-les-Villages sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 20 000 €.

Conformément au cadre réglementaire, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». Ainsi, la proposition de fonds de concours est ajustée à 6 500 €, représentant 50% du financement.

La dépense présentée par la commune de Tremblay-les-Villages s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît éligible au fonds de concours.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS
SUR DES PROJETS DE SANTE
POUR L'ANNEE 2026

Commune de Brezolles

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours sur des projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, la commune de Brezolles a sollicité une aide financière **en investissement pour la rénovation de la Maison des Associations**.

La commune de Brezolles souhaite rénover la Maison des Associations, avec une première étape intégrant l'isolation thermique du bâtiment, le changement des fenêtres, et l'installation d'une pompe à chaleur. Suite à ces travaux, la commune envisage dans un second temps un projet d'aménagement au rez-de-chaussée de ce bâtiment afin de le transformer en cabinet de kinésithérapie. A terme, lorsque la Maison des Associations sera réaménagée, le cabinet libéré par le kinésithérapeute au Pôle de Santé actuel permettra d'installer un médecin généraliste.

La commune de Brezolles sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 10 000 €.

Conformément au règlement, « les projets présentés devront être liés à la création, l'aménagement ou la gestion d'une structure de santé ».

La dépense présentée par la commune de Brezolles ne s'inscrit pas dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours pour des projets de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et apparaît non éligible au fonds de concours.